

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 22 février 2019, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 28 février 2019 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 18

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, Adjoint.

CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Chrystelle - PLANCHENAU Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian - LEMOINE Bernadette, Conseillers Municipaux.

À partir de la 1^{ère} délibération :

GUIHENEUC Damien, Conseiller Municipal.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoint.

JURET Didier, Conseiller Municipal.

Étaient absents :

À l'ouverture de la séance :

CARETTE Muriel - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
BESSON Katia	à	PELE Laurent

Secrétaire : Eric RITOUET

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019. Le procès-verbal est adopté à 11 voix POUR, 3 élus n'ayant pas pris part au vote. Le Maire annonce que le point d'information sur l'avancement du projet "Les Maugarderies II" est retiré de l'ordre du jour mais qu'il y a deux délibérations d'ajoutées : la n°6 "Imputation facture en investissement" et la n°7 "Distribution du Gram'Actu - Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial saisonnier".

FINANCES

1. Réalisation d'un aménagement sécuritaire rue des Meuniers et mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Saint-Gilles" - demande de subvention au titre des amendes de police

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **approuve** le projet de réalisation d'un aménagement sécuritaire rue des Meuniers et mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Saint Gilles » d'un montant global estimé à 22 384 € HT.

- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre des amendes de police 2019.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

2. Adoption d'une convention avec la société Bouygues Télécom pour l'accueil d'infrastructures et équipements techniques sur la parcelle cadastrée ZC 431

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 CONTRE :**

- **approuve** les termes de la convention à conclure avec la société BOUYGUES TELECOM pour l'accueil d'infrastructures et équipements techniques sur la parcelle cadastrée ZC 431.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

3. Cession de logements de Maine-et-Loire Habitat aux locataires : avis du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, n'autorise pas** MAINE-ET-LOIRE HABITAT à mettre en vente un logement situé rue du Sabotier et un logement situé rue Maurice Ravel, au Plessis-Grammoire.

4. PLUi - Révision Générale - Débat sur le projet d'aménagement et développement durables (PADD)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal prend acte du débat** sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

5. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents - adhésion au groupement constitué par les communes et les établissements publics de la communauté urbaine d'ALM

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Décide** de participer, à compter du 1^{er} janvier 2020, aux contrats et règlements auxquels les agents souscriront au titre d'une convention de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé.
- **Décide** de fixer, à compter de cette même date, le dispositif de participation à la protection sociale complémentaire à hauteur des montants ci-dessous, soit :

A – PREVOYANCE :

- 10 € mensuels pour un agent à temps complet adhérent au contrat prévoyance soit une dépense annuelle estimée à 1 760 € si adhésion de 57 % des agents permanents. Cette participation est proportionnelle au temps de travail.

B – SANTE :

- 10 € mensuels par agent de catégorie C adhérent au contrat santé,
 - 8 € mensuels par agent de catégorie B et A adhérent au contrat santé,
- Auxquels s'ajoutent 1 € par mois et par enfant à charge en sens du supplément familial de traitement, soit une dépense annuelle estimée à 1 290 € si adhésion à 37 % des agents permanents.

- **Décide** que cette dépense résultant des présentes décisions sera imputée sur le budget de la commune.
- **Décide** d'adhérer au groupement constitué par les communes et établissements publics de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole pour mener à bien cette procédure.
- **Décide** de confier le rôle du mandataire dudit groupement à Angers Loire Métropole pour la mise en place et le suivi des conventions, selon les termes de la convention de mandat annexée à la présente délibération.
- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mandat.

6. Imputation factures en section d'investissement

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide** d'imputer la facture correspondant à l'acquisition de mobiliers (bancs, tables et chaises) pour l'accueil périscolaire d'un montant de 1 182,17 € TTC dont une facture de 224,81 TTC en date du 06/02/2019, en section d'investissement.

7. Distribution du Gram'Actu - Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial saisonnier

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **décide** la création d'un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à temps non complet pour la période de mars à juillet 2019 pour la diffusion du GRAM'ACTU.
- **décide** de la rémunération de l'agent telle que décrite.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
22/01/19	2019-02	Convention d'occupation précaire avec ALM pour l'immeuble sis 7 rue du Logis Notre Dame
25/01/19	2019-03	Contrat de prestation de service pour le contrôle réglementaire des équipements sportifs avec Sécurisport
07/02/19	2019-04	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les vacances scolaires d'hiver et de printemps 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à 20h30.